

Bureau Communautaire du 19 janvier 2017

DB2017	003
Nombre de Membres du Bureau	
En exercice	48
Présents	33
Votants	33

Le Bureau Communautaire de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **13.01.2017** s'est réuni à Beaupuy, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agné</u>	Patrick GAUBAN
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHE
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>
<u>Castelnau Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>
<u>Caumont Sur Garonne</u>
<u>Clairac</u>	Michel PÉRAT
<u>Cocumont</u>	Jean-Luc ARMAND (+ pouvoir Christian FRAISSINÉDE)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean-Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>
<u>Fauguerolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>FaUILLET</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT
<u>Gaujac</u>
<u>Gontaud de Nogaret</u>
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>
<u>Lagupie</u>	Jean-Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL (+ pouvoir Jacques BRO)
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>
<u>Marmande</u>	Daniel BENQUET- Philippe LABARDIN (+ pouvoir Nicolas MINER)
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénestis</u>
<u>Seyches</u>	André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean-Pierre VACQUÉ
<u>Tonneins</u>	Dante RINAUDO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villemont</u>
<u>Virazell</u>	Christophe COURREGELONGUE

Absents ou excusés

François NÉRAUD - Alexandre FRESCHI - Catherine BERNARD - Pierre IMBERT - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÉDE - Jean-François THOUHAZE - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Maryse VULLIAMY - Guy PÉREUIL - Jean-Claude DERC - Bernard MANIER - Nicolas MINER - Christine VOINOT - Jacques BRO - Daniel BARBAS - Jean GUIRAUD

Pouvoirs de

Christian FRAISSINÉDE à Francis DUTHIL – Jacques BRO à Francis DUTHIL - Nicolas MINER à Philippe LABARDIN

ACQUISITION D'UN TERRAIN AGRICOLE POUR LE DISPOSITIF COUVEUSE PAR VAL DE GARONNE AGGLOMERATION

Résumé de la décision

Afin de renforcer le dispositif couveuse, Val de Garonne Agglomération souhaite acquérir des parcelles agricoles situées sur la commune de Marmande et mises en vente par la propriétaire Mme Odette GAVA.

Visas

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux différentes délégations de compétences accordées par le Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération n°D2014C03 du 25 avril 2014 modifiée, donnant délégations de compétences au Bureau Communautaire, notamment en matière d'acquisition de biens mobiliers et immobiliers d'un montant inférieur ou égal à 200 000 €,

Vu le courrier en date du 12 juin 2016, par lequel Mme Odette GAVA notifie sa volonté de vendre les parcelles agricoles cadastrées section EH n°s 61 et 62 d'une superficie totale de 2 345 m² dont elle est propriétaire,

Vu le courrier en date du 23 juillet 2016, par lequel Mme Odette GAVA notifie à Val de Garonne Agglomération le prix de vente des parcelles citées précédemment, à savoir 1,20 € du m²,

Exposé des motifs

Mme Odette GAVA, propriétaire au lieu-dit Cantelauzette à Marmande, met en vente au prix d'1,20 € du m² ses parcelles agricoles cadastrées section EH n°s 61 et 62 d'une superficie totale de 2 345 m². Ces dernières sont mitoyennes du Pôle Solidaire Maraicher Bio et l'une d'elles comporte un puits accessible et fonctionnel. Afin de renforcer le dispositif couveuse, Val de Garonne Agglomération souhaite acquérir ces parcelles agricoles.

Les membres du Bureau Communautaire sont invités à approuver la décision suivante,

Le Bureau Communautaire,

- Décide** d'acquérir les parcelles agricoles situées sur la commune de Marmande, cadastrées section EH :
- N°61 d'une superficie de 2 237 m²
 - N°62 d'une superficie de 108 m²
- Soit une superficie totale de 2 345 m² pour un montant de 2 814 € (hors frais de notaire), afin de renforcer le dispositif couveuse sur Val de Garonne Agglomération,
- Précise** que cette dépense est inscrite au budget principal sur le chapitre 21, article 2111 du budget principal
- Autorise** M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette opération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	33	
<i>Pour</i>	33	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 19 janvier 2017

Daniel BENQUET,
Président de Val de Garonne Agglomération

Publication / Affichage
Le 24.01.2017
Notification
Le